

5980
124

Musée de l'Ermitage

Petrograd

Achat de V. Dyck
o/suite

21 août 1934.

Cher Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de votre lettre du 15 août par laquelle vous me faites part du refus du Ministère de l'Instruction Publique de négocier avec le Gouvernement de Moscou l'achat de tableau de notre grande école. Le Ministère s'est retranchée derrière l'avis de notre Commission de Peinture Ancienne. Si vous aviez défendu personnellement votre point de vue devant la Commission, nous ne serions pas arrivé à un résultat meilleur. La Commission, tout autant que moi, nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'entamer de tels pourparlers. Ce serait l'occasion tant désirée d'entrer en possession d'oeuvres de réelle valeur de van Dyck et de Rubens. Mais nous avons jugé qu'il serait ridicule d'entrer dans cette voie si l'Etat ne nous accorde que le subside dérisoire de 200.000 fr. pour achats d'oeuvres d'art. C'est ce que nous avons répondu. C'est à l'Etat de nous accorder un subside conséquent. Devons-nous désespérer de l'obtenir? Le Ministre devrait voir large, et l'Administration devrait ne pas être tâtillon. Parlons en autant que possible. Les idées fécondes

Au Baron de Cartier de Marchienne,
Membre de la Commission de Peinture Ancienne,
36, Belgrave Square,

Londres S.W.1.

finissent par s'imposer.

Veillez agréer, Cher Monsieur l'Ambassadeur,
l'expression de mes sentiments très distingués.

Londres, le 15 août 1934.

Cher Monsieur van Puyvelde,

Le Département des Affaires Etrangères, par une communication en date du 10 août, me fait savoir que le Ministère de l'Instruction Publique, après examen de ma suggestion de négocier avec le Gouvernement de Moscou l'achat de certaines toiles qui sont actuellement sa propriété, mais qui sont dues au pinceau de van Dyck et d'autres grands artistes belges a dû émettre un avis négatif. Notre Commission de Peinture Ancienne a estimé que les crédits des Musées étaient insuffisants pour permettre l'acquisition de tableaux de valeur ...

Je crois vous intéresser en vous envoyant, sous ce pli, quelques extraits cueillis à votre intention dans la presse britannique.

Croyez, cher Monsieur van Puyvelde, à mes sentiments dévoués.

Edelarter

28 mai 1934.

C.

Monsieur le ^Ministre,

Comme suite à votre lettre du 7 février dernier, n° 32737/182, Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai soumis à la Commission technique consultative de Peinture ancienne, en sa séance du 28 mai, la question de l'achat éventuel d'oeuvres au Gouvernement des Soviets.

Cette Commission a émis l'avis qu'il n'y a pas lieu d'entamer des négociations à cet effet, nos crédits étant insuffisants pour pouvoir acquérir un tableau de valeur.

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,
10, rue de la Loi,
Bruxelles

6 mars 1934.

Cher Comte,

Permettez-moi de vous demander un renseignement.

Quelqu'un m'incite à entrer en relations avec les Soviets pour y acquérir des tableaux pour les Musées de l'Etat. Q'ai quelques scrupules. Notre pays peut-il entrer officiellement en relations commerciales avec l'Etat des Soviets?

Croyez, cher Comte, à l'expression de mes sentiments distingués.

Au Comte Louis d'Ursel,
Chef du Cabinet du ^Ministre des Affaires Etrangères,
261, Avenue Louise
E/V.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 14 février, n° 32737/182, Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, concernant ^{une} acquisition éventuelle, au Gouvernement des Soviets, je constate qu'il résulte de votre lettre:

- 1°) que la Commission technique consultative de Peinture ancienne devra émettre son avis sur le principe de l'acquisition à faire aux Soviets;
- 2°) que si cette Commission était d'avis d'acheter l'une ou l'autre des oeuvres se trouvant à Moscou, il y aurait lieu d'entrer en relations avec le Conservateur du Musée.

Je ne discuterai pas votre décision d'abandonner, à l'avis de la Commission, le droit d'entrer en relations commerciales avec les soviets, mais il est de mon devoir de vous faire observer qu'il est inutile de vouloir acheter une oeuvre d'art ancien se trouvant à Moscou: j'ai été là dans les derniers temps; Moscou ne renferme qu'un Musée d'Art moderne.

Par ailleurs, je répète ma question à laquelle je n'ai pas obtenu votre réponse: il serait intéressant que je puisse dire à la dite Commission de quel crédit elle pourrait disposer.

De toute façon, le crédit dont disposent encore nos Musées est bien en dessous des valeurs que demandent les soviets pour leurs tableaux anciens: cinq tableaux ont été vendus à M. Mellon, Ambassadeur d'Amérique à Londres, pour la somme équivalente à 75 millions de Fr belges.

Le Conservateur en chef du Musée d'Amsterdam a pu acheter deux portraits de Antonio Moro, pour la somme de 3.360.000 frs belges (240.000 florins), ainsi que deux tableaux de Rembrandt, pour la somme de 8.400.000 fr. belges (600.000 florins).

PRIX DE CERTAINES OEUVRES EN 1933.

BOSCH: Arrestation du Christ; Rijksmuseum = 80.000 florins = 1160.000 fr.

BOSCH: Enfant prodigue; Musée Boymans, Rotterdam: 240.000 florins

Les deux portraits de Moro: Sir William Gresham et sa femme, achetés par Amsterdam, de l'Ermitage, pour 240.000 florins et les deux Rembrandt:

Reniement de St Pierre et Portrait de Titus: 600.000 florins, achetés par le Rijksmuseum

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
et des
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

• SECTION

N° 32737/182.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 8 février courant,
j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il convient de
soumettre à l'avis de la Commission d'art ancien le
principe d'une acquisition éventuelle d'oeuvres au
gouvernement des Soviets.

Si cette Commission était d'avis d'acheter l'une
ou l'autre des oeuvres se trouvant à Moscou, il y au-
rait lieu d'essayer d'en obtenir une photographie et
de demander au Conservateur du Musée qui les abrite à
quelles conditions elles pourraient être cédées.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Culture

A Monsieur le Conservateur en Chef

des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,

à Bruxelles.

14 FEV 1934
Bruxelles, le 193.....
52, Boulevard du Régent

8 février 1934.

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 5 janvier dernier, Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, sans n°, vous m'avez demandé s'il y a lieu d'acheter des oeuvres d'art au Gouvernement des Soviets.

Je vous ai répondu négativement, par ma lettre du 15 janvier dernier.

Le 7 février, vous me faites savoir qu'il y a lieu de réunir d'urgence la Commission technique de Peinture ancienne, et de la charger d'étudier la question de l'achat éventuel d'oeuvres au Gouvernement des Soviets.

Je convoquerai cette Commission pour lundi prochain.

Mais je vous prie de me faire savoir si la Commission doit "étudier"

1°) la question de principe

2°) la question de savoir ce qu'il y aurait lieu d'acheter: dans ce cas

je vous prierais de me faire parvenir des propositions d'achat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,
10, rue de la Loi,
E/V.

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
et des
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

SECTION

N° 32737/182

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 6 février 1934
52, Boulevard du Régent

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 15 Jan-
vier dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y a
lieu de réunir d'urgence, la Commission d'Art Ancien et de la
charger d'étudier la question de l'achat éventuel d'oeuvres au
Gouvernement des Soviets. Au cas où cette Commission serait d'
avis d'acheter l'une ou l'autre des oeuvres mises en vente, il
conviendrait, au préalable, d'en réclamer une photographie et de
se renseigner sur le prix qu'on désire en obtenir.

Pour le Ministre
Le Directeur Général

C. H. H. H.

Monsieur le Conservateur en Chef des Musées royaux des Beaux Arts de Belgique
Bruxelles

15 janvier 1934.

C.

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 5 janvier courant, vous avez bien voulu m'informer de la suggestion faite par notre Ambassadeur de Belgique à Londres, de chercher à acquérir à un prix avantageux, l'une ou l'autre oeuvre de van Dyck provenant du Musée de l'Ermitage à Petrograde.

Je suis évidemment disposé à soumettre, comme vous le demandez, cette suggestion à la Commission de Peinture ancienne.

Laissez-moi, cependant vous faire remarquer que, à mon avis, de pareilles tractations, pour avoir quelque chance d'aboutir, devraient être conduites sur place, par une personne qui serait spécialement chargée de cette mission. J'ai été moi-même, en 1929, à Leningrad et à Moscou, et j'ai essayé, à ce moment, d'engager des pourparlers en vue de l'acquisition de tableaux flamands pour nos Musées; mais j'ai dû reculer devant les prix considérables qui m'étaient demandés. Je sais que les oeuvres d'art que le Gouvernement des Soviets a vendues, le furent à des prix fort élevés; je puis en fournir la preuve. Notre Gouvernement serait-il disposé, actuellement, à faire des dépenses aussi importantes?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,
10, rue de la Loi,
E/V.

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
et des
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° SECTION

N°

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

Notre Ambassadeur de Belgique à Londres, me
signalant l'achat fait par le Gouvernement anglais
au Gouvernement des Soviets du Codex Sinaiticus, pour
le British Museum, suggère que l'on pourrait peut-être
acquérir à des prix avantageux l'une ou l'autre oeuvre
de Van Dyck, provenant du Musée de l'Ermitage à Pétrograde.

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette sug-
gestion à l'examen de la Commission d'art ancien des Mu-
sées et de m'en faire rapport.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Culture

A Monsieur L. Van Puyvelde,

Conservateur en Chef des Musées Royaux
des Beaux-Arts,

9, rue du Musée,

Bruxelles.

5 JAN 1934
Bruxelles, le 193
52, Boulevard du Régent